TP Technicien Supérieur en Contrôle Non Destructif

Mis à jour le 1 juillet 2026

Conditions d'entrée et prérequis

Être titulaire d'un Bac Pro/titre professionnel de niveau 4 orienté dans les métiers de l'Industrie de la métallurgie avec si possible une expérience professionnelle de 2 ans minimum dans ces secteurs d'activité.

Niveau d'entrée

Niveau 4 - BAC

Niveau de sortie

Niveau 5 - BAC +2

Public visé

Etudiant, demandeur d'emploi, salarié titulaire d'un niveau 4

Rythme

Alternance

Durée en centre

686 heures

Validation

- **Titre professionnel Techniciensupérieurde Contrôle Non Destructif** Diplôme du ministère du travail de Niveau 5 RNCP36317
- **Cofrendàdéfinirselonle niveau d'entrée en formationetleparcours entreprise**

Modalités d'évaluation

- Evaluationtoutaulongde la formation (CCF, épreuves ponctuelles)

Possibilité de validation par blocs de compétences

Objectifs professionnels

- Le technicien supérieur de contrôle non destructif localise et évalue les défauts surfaciques et de compacité qui pourraient apparaître en cours de fabrication et tout au long de la vie d'une pièce métallique, afin de garantir son intégrité. Pour cela, il détermine le type de contrôle non destructif adapté. Il prépare son intervention et met en oeuvre les procédés de contrôle surfacique, radiographique et par ultrasons.
- Il travaille en autonomie. Il est responsable de l'interprétation de ses résultats et rédige le procès-verbal. Il assure la traçabilité de l'ensemble des opérations et intervient à tous les stades de la fabrication d'ouvrage, ainsi que sur des installations ou des appareils en exploitation, pour réaliser des contrôles périodiques.
- Dans l'exercice de ses fonctions, le technicien supérieur de contrôle non destructif collabore avec d'autres services.
- Il informe les responsables du constructeur ou les clients, des décisions de conformité ou de non-conformité qu'il prend et des conséquences qu'elles peuvent engendrer.
- Le technicien supérieur de contrôle non destructif exerce en atelier de fabrication, en laboratoire ou sur sites de parachèvement et d'exploitation des produits.

Contenu

Le titre professionnel de technicien supérieur de contrôle non destructif est constitué des trois blocs de compétences suivants :

- Contrôler par ressuage et magnétoscopie des produits métallurgiques.
- Contrôler par radiographie industrielle des produits métallurgiques.
- Contrôler par ultrasons des produits métallurgiques.

Pour chaque bloc, les activités visées sont :

- Préparer le poste de travail
- Établir et rédiger des fiches d'instructions,
- Contrôler des produits métallurgiques,
- Interpréter les indications de défaut d'un contrôle
- Instruire le procès-verbal de contrôle conformément à une procédure établie.

Ces blocs de compétences sont sanctionnés par des certificats de compétences professionnelles (CCP).

Modalités pédagogiques

- Formation basée sur la pédagogie d'alternance avec des périodes de formation en centre complétée par des périodes de formation en entreprises dont les objectifs ont été définis en début de formation.
- Rythme de l'alternance : 15 jours en centre / 15 jours en entreprise
- Cours, travaux dirigés, travaux pratiques, Suivi individualisé

Profil des intervenants

Equipe expérimentée dans le CND, personnel de l'éducation nationale connaissant parfaitement les objectifs du diplôme proposé. Référent, expert en apprentissage, en charge de votre parcours en centre et de votre suivi

TP Technicien Supérieur en Contrôle Non Destructif

Non

Entrée-sortie permanente

Oui

Codes réglementaires

- Code RNCP : 36317
- Formacode : 31333
- Code NSF : 254r
- Code ROME : H1506

pour les périodes en entreprise.

Les plus

Taux de satisfaction
Nouvelle formation

Réussite aux examens
Nouvelle formation

Insertion professionnelle
Nouvelle formation

Possibilité d'aménagement du parcours

Oui

Durée

Durée du contrat : 14 mois

Délais et modalités d'accès

- Délais : Entrée en formation en septembre, les entrées hors période sont possibles et étudiées au cas par cas afin de pouvoir respecter les conditions réglementaires et celles du référentiel de l'examen.
- Modalités :
  - L'inscription définitive est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec une entreprise dont le secteur d'activité correspond au métier visé.
  - Job Dating / Commission de recrutement

Restauration et hébergement possible

Financements possibles

Prise en charge par l'OPCO pour les apprentis. A étudier au cas par cas pour les autres candidatures

Poursuite de parcours

- Contrôleur non destructif
- Agent de contrôle non destructif
- Radiologue industriel
- Technicien qualité dans de nombreux secteurs d'activités :
  - Industrie nucléaire,
  - Industrie pétrochimique,
  - Industrie ferroviaire et navale,
  - Industrie de l'armement,
  - Construction d'appareils de manutention,
  - Surveillance industrielle et ouvrages.

Référent handicap

Nos référents handicap sont à votre écoute pour l'analyse de vos besoins spécifiques et l'adaptation de votre formation.

TP Technicien Supérieur en Contrôle Non Destructif

Réseau

- GRETA-CFA Lorraine Centre
- 29 rue des Jardiniers
  54000 NANCY
- greta-lorraine-centre@ac-nancy-metz.fr
- 03 83 30 87 00